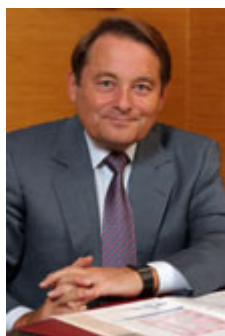


Publié le 7 mai 2015

André Laignel : « La création d'une Sem dédiée aux ENR, une initiative qui a fait ses preuves »

Dédiée aux énergies renouvelables (ENR), la Semer participe à la montée en puissance des ENR dans un territoire rural. Créée en 2010 à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, regroupant 12 communes du Berry et 22 000 habitants, pour acquérir un parc éolien, la Semer prépare aujourd'hui d'autres investissements dans les énergies renouvelables. Rencontre avec son président, André Laignel, Président de la Semer, maire d'Issoudun, et 1er vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF).



Près de cinq ans après sa création, la SEMER est-elle à la hauteur des attentes de ses actionnaires ? Après avoir fait réaliser une étude sur le potentiel éolien de notre territoire, nous avons décidé de nous lancer dans les énergies renouvelables. Nous avons créé la Semer de toute pièce, pour acquérir et exploiter un parc éolien « clé en main », construit par la société Nordex, entreprise allemande avec une filiale française, n°1 des constructeurs d'éoliennes en France. Au sein de la Sem chaque partenaire a joué pleinement son rôle. Les collectivités – la communauté de communes, la ville d'Issoudun, le conseil régional du Centre, la commune de Migny et le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre – ont désigné et maintenu le cap à suivre. Une autre Sem (la Sergies), originaire de la Vienne et disposant de nombreux autres actifs éoliens et photovoltaïques, et les professionnels du cabinet Wind Prospect ont apporté leur expérience et savoir-faire. De plus, plusieurs banques – la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole – ont facilité l'accès au crédit. En matière de gouvernance comme de gestion, nous n'avons jamais eu de problème depuis la création de la Sem. Ses résultats sont conformes à notre business plan. Nous avons débuté par un investissement de 15 millions d'euros avec l'achat d'un parc éolien de 12 Mégawatts, qui produit l'équivalent de la consommation électrique de 6 000 habitants. Lors des quatre premières années d'exploitation, la Semer a réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 1,9 million d'euros, avec un taux de rentabilité d'environ 9 %. On a même dégagé une marge d'autofinancement d'environ 2 millions d'euros, qui nous permet d'envisager de nouveaux investissements. Ces résultats viennent valider notre modèle économique. Avez-vous de nouveaux projets en préparation ? On travaille aujourd'hui sur plusieurs

hypothèses : soit l'extension de notre parc éolien, soit l'orientation vers d'autres sources d'énergie renouvelable, telles que la biomasse ou le photovoltaïque. L'expérience acquise en matière d'éolien nous permet, en particulier, de nous intéresser à de nouveaux parcs en cours de construction sur le territoire. On se positionnera peut-être sur certains par l'acquisition d'éoliennes. Autre option en cours de réflexion : participer au rachat d'une centrale photovoltaïque. Rien n'est encore décidé. Il est à noter l'entrée en avril dernier au capital de la Semer de la Société énergie partagée, représentant l'ouverture à l'épargne citoyenne et participative. Ceci ouvre le champ à l'innovation sociale et éthique au sein de la Semer. En 2010 votre démarche avait été présentée comme une « première ». A-t-elle fait école depuis ? Plusieurs collectivités sont effectivement venues vers nous, pour voir comment la Sem s'était montée, quels étaient ses résultats, etc. Au début, nous avons parfois suscité le scepticisme. Aujourd'hui, nous sommes devenus une vitrine ! La création d'une Sem dédiée aux énergies renouvelables était une bonne idée. Mais, elle demande une étude préalable sérieuse, car tous les territoires ne se prêtent pas forcément au développement de ce type d'énergie. Pour l'éolien par exemple, il faut s'assurer que la puissance moyenne du vent soit suffisante. Cela implique des études de vent portant sur les dix années précédentes. On ne peut pas décider du jour au lendemain d'acquérir ou de créer un parc éolien. En ce qui nous concerne, on a travaillé au préalable avec le cabinet spécialisé Wind Prospect, qui est entré ensuite dans le capital de la Sem. Il est devenu le gestionnaire technique de notre parc éolien. Autre paramètre à prendre en compte : c'est un investissement sur le long terme, d'au moins 15 ans.